



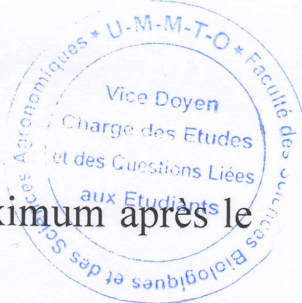
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERRI TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET
AGRONOMIQUES



**RAPPELS REGLEMENTAIRES A L INTENTION DES
ETUDIANTS**

Pour permettre un bon déroulement des examens, les étudiants sont appelés à respecter scrupuleusement les présentes consignes :

- 1- Tout étudiant qui se présente à l'examen doit être en possession de sa **carte d'étudiant** ;
- 2- L'étudiant doit se munir de **tout le nécessaire** (stylos, crayons, gomme, effaceur, calculatrice,.....) en vue d'effectuer son examen **de façon autonome** ;
- 3- Etant entendu que **toute communication durant l'examen est strictement interdite** ;
- 4- La présence du **téléphone portable** sur la table (**même éteint**) est **strictement interdite** ;
- 5- L'étudiant doit passer son examen dans **la salle** où il est programmé ;

- 
- 6- Le retard toléré à l'examen est de **30 minutes maximum** après le démarrage de l'examen
 - 7- Aucun étudiant **ne peut quitter le lieu d'examen avant une demi heure (30 minutes)** après le démarrage de l'examen ;
 - 8- Aucun document ne doit traîner sur la table, au moment de l'examination ;
 - 9- Le surveillant est habilité à **changer d'emplacement à n'importe quel étudiant** avant le démarrage de l'examen et même durant l'examen, s'il le juge nécessaire ;
 - 10- **Les instructions données par les surveillants doivent être appliquées sans contestations.**
 - 11- Les présentes dispositions doivent être scrupuleusement observées pour vous permettre d'être à l'aise durant cette session d'examens.

Bonne chance pour vos examens.

